

PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des Territoires du Rhône

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

Référence : Vos réf. :

2: 04 78 63 11 52

PREFECTURE DU RHONE DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE Service Eau et Nature

Par arrêté préfectoral en date du 2 juillet 2018, l'arrêté du 31 mai 2018 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général, avec servitude temporaire de passage au titre des articles L 211-7 du code de l'environnement, et L.151-37-1 du code rural et de la pêche maritime, et à l'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, sollicitées par le Syndicat de Mise en valeur, d' Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA) pour la restauration de la continuité piscicole et de la morphologie du Garon au droit du seuil des Mouilles, sur le territoire des communes de MONTAGNY et MILLERY, est abrogé.

L'enquête publique est en conséquence reportée à une date ultérieure.

Pour le directeur départemental Le chef de service Laurent GARIPUY